

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2012 – 1 – 012 JEUDI 20 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, Jeudi 20 décembre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 19 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 14 Décembre 2012

Etaient présents : Messieurs CHOLET Didier, PELLAN Philippe, HOURDIN Xavier, CALLIOT Michel, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric.

Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline, TADIER Joële.

Etaient absents, représentés : Monsieur GUEGAN André, Mesdames DE LA MOUSSAYE Martine, LEVEQUE Christiane.

Etait absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 15

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Quorum : 10

Monsieur Didier CHOLET, candidat, est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Novembre 2012 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Dossier 1 : COMPTE RENDU COMMISSION PERSONNEL DU 11 DECEMBRE 2012

Madame MOISAN, Maire de Fréhel, invite Monsieur CALLIOT à présenter les dossiers examinés en Commission du Personnel.

1 – Mouvements de personnel en 2013 : Trois agents municipaux (service technique et administratif) feront valoir leur droit à la retraite respectivement au 1^{er} janvier 2013, 1^{er} mars 2013 et 1^{er} mai 2013. Le poste de policier municipal sera vacant au 16 janvier 2013, en raison de la mutation de son titulaire

2 – Suppression de poste

Délibération N° 2012 – 2 – 158 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2013

Monsieur CALLIOT informe les membres présents que le maintien du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, vacant pour cause de retraite) n'est pas indispensable, sachant qu'un redéploiement des tâches est déjà en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis sur la suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013, **SUPPRIMERA** le poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013, à réception de cet avis.

2 – Proposition de réorganisation du service relatif au poste de policier municipal

Monsieur CALLIOT a proposé de reconsidérer la répartition du temps de travail du policier municipal pour l'année 2013 afin de répondre à 3 objectifs : assurer une présence maximale sur le terrain, tenter de déstabiliser les auteurs de dégradations, coordonner les actions avec la Gendarmerie.

La Commission de personnel a émis un avis favorable à l'organisation d'un service en deux périodes : période de Juillet et Août : 44 heures par semaine, et période hors Juillet et Août : 32 h 30. Le Comité Technique Paritaire sera saisi pour avis.

➤ Propositions de travaux et aménagements communaux relatifs à la voirie 2013

- Trottoir Rue des Ormes : devis CCPM 2 970.86 □ TTC
- Réfection du trottoir allant de la boulangerie pâtisserie, passant vers la maison de Monsieur HOURDIN, et jusqu'à la limite des habitations VETEL. Un devis sera sollicité auprès de la Communauté de Communes. Un revêtement rose est souhaité (trottoir en enrobé de préférence par la CCPM). Monsieur HOURDIN suggère de réfléchir au préalable à l'enfouissement des réseaux. Le Conseil municipal demande que l'entretien du trottoir soit effectué sans effacement.
- Aménagement d'un chemin piétonnier Rue de la Vicomté : un devis a été fourni par la CCPM pour 26 324.08 □ TTC. Courant janvier, ce projet sera revu sur place par la Commission afin de définir les besoins réels.
- Devis de la CCPM pour la réalisation d'un revêtement sur le parking arrière de la Salle des fêtes : 1 237.86 □. Il est proposé de surseoir à ces travaux, compte tenu des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Il est suggéré de rénover le revêtement du parking, à la suite des travaux prioritaires.
- Rénovation Salle des Fêtes : des devis ont été demandés pour la rénovation de la Salle des fêtes : réparation et réfection de la toiture de la partie cuisine, et réfection du bardage des murs extérieurs.

Vu l'état très moyen de l'ensemble de la toiture du bâtiment, il est préférable de prévoir la réfection totale de celle-ci, ainsi que l'isolation. Ensuite, dans un deuxième temps, il sera envisagé de refaire le bardage. Pour cela, un phasage de travaux sera nécessaire. La Commission propose de lancer une consultation auprès de cabinets compétents pour la maîtrise d'œuvre, précisant que l'isolation et la toiture puissent être réalisées en 2013.

- Salle de la Grande Abbaye : cette salle étant dans un état de propreté intérieure négligée (les murs, etc...), il est nécessaire d'envisager un bon rafraîchissement en nettoyage et en peinture. Les services techniques municipaux pourraient réaliser ce travail.
- Travaux divers

✓ Installation d'une pompe de relevage assainissement pour les sanitaires de la plage du Vieux Bourg : le coût estimatif de Veolia est de 50 000 □ HT, auquel le raccordement au réseau électrique triphasé devra être ajouté. Le bâtiment du bloc sanitaire de l'anse du Croc est en cours de rénovation et sera remis en état par nos agents communaux. Il faudra en même temps prévoir une douche pour une sortie de plage sur chaque site à proximité du bloc sanitaire pour les sables d'Or, et à proximité de la remontée de plage, près du poste des sauveteurs pour le Vieux Bourg. Les travaux sur le bloc des Sables d'Or sont en cours.

✓ Mise en place d'un horodateur pour l'accès des camping-cars sur l'aire communale de la ville Oie : le montant du devis fourni par Electronic France SARL est de 10 417.75 □ TTC.

✓ Mises aux normes électriques obligatoires dans différents locaux communaux suite à la visite de sécurité de l'APAVE.

L'entreprise ALLEZ a fourni les devis suivants :

- Terrain de football : 1 534.76 □ TTC
- Ecole Primaire : 249.77 □ TTC
- Centre culturel : 697.05 □ TTC
- Ecole de voile : 462.21 □ TTC
- Ateliers municipaux : 7 991.27 □ TTC
- Bâtiment annexe Mairie (salles) : 3 339.04 □ TTC
- Ville Oie (salle tennis et tir l'arc) : 4 249.88 □ TTC
- Eglise : 7 501.08 □ TTC
- Tennis Sables d'Or : 2 340.09 □ TTC

Cette mise aux normes électriques devra être réalisée en préalable des travaux prévus sur nos bâtiments. De même, avant les revêtements de voirie, il est impératif de faire procéder à la remise à niveau des tampons (eau, assainissement), par une entreprise compétente.

✓ Agrandissement du colombarium : prévision d'un nouvel espace pour la mise en place pour une vingtaine de cavurnes. Un devis sera sollicité auprès de Monsieur LANDAIS, maçon ayant déjà construit la dernière tranche.

- ✓ Mise aux normes 2015 de l'éclairage public : sur les 2 dernières années, des programmes ont été réalisés, donc une nouvelle tranche pourrait être programmée un peu plus tard, suivant nos moyens budgétaires. Les horaires des horloges de l'éclairage public seraient peut-être à reconsidérer.

Après avoir contacté le SDE le 12/12/12, Monsieur CLEMENT confirme que Fréhel est bien placé en mise aux normes Sécurité Eclairage public (lampes économies d'énergie dans les lanternes), et prise de terre sur beaucoup de supports anciens (candélabres) ou dans lotissements (travaux faits par lotisseur privé). L'ensemble pourrait être aux normes en 2015 pour 20 000 .

- ✓ Centre Equestre : pour satisfaire aux normes de conformité, la Commune a décidé d'installer une fumière, et s'est rapprochée pour cela de la Chambre d'Agriculture. Les coûts estimés des travaux se montent à 20 000 HT, celui de la maîtrise d'œuvre à 2 405 HT. La construction d'un hangar à fourrage est proposée à charge de l'exploitante pour 12 000 HT.
- ✓ Points complémentaires : il est évoqué : 1) aménagement du carrefour de la Mare Noire RD16, que le Conseil municipal a récemment entériné – 2) travaux en cours concernant l'installation d'une protection le long de la route allant au quai Barrier – 3) lotissement des Petites Fontaines : voirie définitive, mise à niveau des boîtes de branchement, soit par le biais d'un avenant avec la SAFEGE, soit par consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, et une abstention (Monsieur HOURDIN) :
APPROUVE l'ensemble des propositions de travaux et aménagements communaux, émises par la Commission travaux – voirie réunie le 11 Décembre 2012

Délibération N° 2012 – 2 – 160 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT TRAVERSEE VIEUX BOURG : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

A la demande de Madame Le Maire, Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, présente trois candidatures à la maîtrise d'œuvre de l'opération.

L'examen des offres a donné les résultats suivants :

1. Cabinet ADEPE Rennes : note définitive : 77.42 – coût de 18 275 HT
2. Cabinet INFRACONCEPT Cesson Sévigné : note définitive 95.83 - coût de 17 130 HT
3. Cabinet TECAM Fougères : note définitive 94.75 - coût de 14 750 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet INFRACONCEPT pour la maîtrise d'œuvre envisagée en vue de l'aménagement de la Rue de la Pointe aux chèvres. Cette offre se monte à 17 130 HT.

Délibération N° 2012 – 2 - 161 : EMPRUNT CALE DU VIEUX BOURG : CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE

Madame MOISAN, Maire, rappelle le contexte financier :

- Coût de l'opération de réfection de la cale : 418 319.29 TTC
- Montants des subventions obtenues : Conseil Général : 76 000 , et Services de l'Etat : 58 625 , soit au total 134 625
- Reste à financer par la Commune : 283 694.29 .

Considérant que la commune assumera certains montants sur ses ressources propres (TVA notamment), le besoin d'emprunt est évalué à 250 000 . Sur 4 offres, la Commission Finances a émis un avis favorable pour l'offre émise par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission de Finances, **ACCEPTE** l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le Crédit Mutuel de Bretagne, soit un taux fixe de 3.78 %, sur 15 ans avec une marge de 0.15 % en amortissement constant, **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur

Délibération N° 2012 – 2 – 162 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE : DEVIS DESSERTE EN ELECTRICITE PARCELLE CADASTREE ZE 405

Madame MOISAN, Maire, présente l'offre tarifaire du S.D.E concernant le dossier d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle cadastrée ZE 405, située 5 Rue du Bignon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle cadastrée ZE 405, située 5 Rue du Bignon, **VERSERA** au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'ouvrage des travaux, une participation de 3 802 Euros.

Délibération N° 2012 – 2 – 163 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget de 2013.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE 1

Délibération N° 2012 – 2 – 164 : RESTAURATION DE LA DUNE DU VIEUX BOURG : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint au Maire : il est rappelé que l'objectif était de déboiser et d'éliminer les plantes invasives sur la zone allant du parking du Vieux Bourg jusqu'à la Ville Men. La mise en concurrence a permis d'éliminer d'office les offres qui ne portaient que sur une partie des lots. Sur les deux offres restantes, il est proposé de retenir la moins disante, c'est-à-dire l'entreprise Opti-Bois 22, qui peut être opérationnelle à partir de fin Janvier jusqu'à la fin du mois de Mars 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **RETIENT** l'offre transmise par l'entreprise Opti-Bois 22 d'un montant de 23 824.65 € TTC, pour la restauration de la dune du Vieux Bourg au cours du premier trimestre 2013, **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis correspondant.

QUESTION DIVERSE 2 : Financement des travaux de réfection de la cale de mise à l'eau du Vieux Bourg : Madame Le Maire informe les membres qu'une demande de subvention sur les enveloppes parlementaires a été adressée à Madame LE DISSEZ, députée et à Monsieur LE CAM, sénateur. Seul, Monsieur LE CAM envisage une possible dérogation pour la prise en compte de cette requête.

QUESTION DIVERSE 3 : Logement de fonction contigu au bâtiment de la Mairie : ce logement, propriété de la Commune, sera libéré au 01/01/2013.

QUESTION DIVERSE 4 : Ecole privée Sacré-Cœur : dans le cadre d'un programme relatif aux plantes et aux jardins, Monsieur JOUON des LONGRAIS, Président de l'APEL, demande l'assistance technique des services municipaux pour vider le bac à sable. Dans l'intérêt des enfants, un accord a été donné pour cette disposition.

QUESTION DIVERSE 5 : Rendez-vous 2013 : le repas des aînés est programmé le 10 Février 2013 au lieu du 10 Mars 2013. La raison de ce changement est l'annonce de la venue de Monseigneur MOUTEL, évêque de Saint Brieuc le dimanche 10 Mars 2013.

QUESTION DIVERSE 6 : Dégâts d'eau sur l'église : il a été constaté des écoulements d'eau importants lors de fortes pluies. Il pourrait s'agir d'un problème de conception sur les abat-son. L'entreprise qui a réalisé les travaux a été contactée en urgence.

QUESTION DIVERSE 7 : Pour information : un accord a été délivré par le ministère de l'Ecologie pour l'opération Grand Site.

QUESTION DIVERSE 8 : Projet d'acquisition par la Commune du terrain situé à l'entrée du Bourg, en face de la pharmacie : Madame Le Maire tient à préciser que le Conseil Municipal devra se positionner courant Janvier 2013 sur cette acquisition, et sur ses intentions de développement des commerces et services sur la

commune. Il est précisé que cette opportunité permettrait de constituer une réserve foncière intéressante, au prix de 2.51 \square le m².

QUESTION DIVERSE 9 : Réunion sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires du gouvernement : Monsieur CHOLET indique que les communes devront mettre en place la nouvelle organisation au plus tard à la rentrée 2013 - 2014. Les conséquences financières et organisationnelles risquent d'être importantes pour les communes.

QUESTION DIVERSE 10 : Communauté de Communes : Madame MOISAN informe les membres que le transfert de l'ancienne Taxe Professionnelle à la Communauté de communes a été voté par 16 voix pour et 9 contre. Le taux actuel de 25.42 % passera à 26.89 % en taux unique en 2015, aux conditions actuelles. La délibération correspondante, non conforme, est en cours de nouvelle rédaction. Monsieur PELLAN estime que le vote n'est pas démocratique, car les représentants des communes adhérentes n'ont pas voté forcément dans le sens des conseils municipaux, conseils municipaux qui n'ont pas émis d'avis sur la question. Monsieur ROUXEL précise qu'il n'y aura pas de perte pour les communes.

QUESTION DIVERSE 11 : Madame MOISAN fait part de sa participation à une réunion organisée par le Préfet, portant sur les regroupements des Communautés de Communes. Cette réforme tente de recueillir la volonté et l'accord de tous, mais laisse le sentiment d'une démarche forcée. Par contre, il a été voté favorablement pour que se fasse l'éclatement d'une Communauté de Communes permettant ainsi aux communes d'obtenir leur volonté de choix de regroupement, et dans le cas présent, il y a regroupement en partie sur le département 22, et en partie sur le département 56.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 HEURES 55

Le Secrétaire de séance
Didier CHOLET

Le Maire
Michèle MOISAN